



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 15

Mercredi 17 avril 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête:

Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz

Durée de mise à l'enquête: 10 avril au 17 mai 2019

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe de la chaussée modifiée. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB SA (tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 4 avril 2019

Cédric Berberat

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Plan de route cantonale en vigueur

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne a édicté le plan de route suivant au sens de l'article 32 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Le plan de route est à présent entré en force. Toute personne peut consulter le dossier du plan de route à titre informatif pendant la durée du dépôt public. Il n'est plus possible de former des oppositions et des recours.

Route cantonale N°: 526, Le Pichoux - Front. BE/JU (Gorges du Pichoux)

Commune: Petit-Val (Sornetan)

Projet: 230.20205 / Nouvelle construction - Protection contre les chutes de pierre: Le Pichoux, Rocher «Keller»

Plan de route: Protection contre les dangers naturels - Le Pichoux 33, Rocher «Keller»

Edicté le: 03.04.2019

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz

Durée de mise à l'enquête: 17 avril au 15 mai 2019

Les documents approuvés peuvent être consultés par la population.

Loveresse, le 11 avril 2019

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526; Le Pichoux - Frontière JU/BE (Gorges du Pichoux)

Commune: Petit-Val (Sornetan)

230.20205 / Nouvelle construction - Protection contre les chutes de pierre: Le Pichoux, Rocher «Keller»

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois), depuis le bâtiment Le Pichoux N° 33 jusqu'au tunnel inférieur du Pichoux

Durée: Fermeture du lundi 29 avril 2019 dès 8h au vendredi 24 mai 2019 à 16h

Exceptions: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier (et vice versa)

L'accès aux bâtiments Le Pichoux N° 25 et N° 33, 2716 Sornetan, en provenance de Souboz et Châtelat, reste possible.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Motif: Travaux de protection contre les chutes de pierre à l'entrée des Gorges du Pichoux.

Les travaux de protection contre les chutes de pierre étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

2732 Loveresse, 15 avril 2019

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois



## Belprahon

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée le jeudi 18 avril 2019. En lieu et place, le bureau sera ouvert mercredi 17 avril 2019, de 14h à 17h.

Belprahon, le 10 avril 2019

Secrétariat communal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Berne

### Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 248.4, Tavannes - Bellelay - Le Pichoux

Commune: Petit-Val (Châtelat)

Projet: 230.20145 / Renouvellement Chaussée - Châtelat, traversée de la localité

Dérogations:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux usées (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)

- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)

- Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux [LAE])

- Dérogation pour construire dans la zone riveraine protégée de la zone densément bâtie (art. 41c de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux [OEaux])

Objets/zones protégés:

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), périmètre avec objectif de sauvegarde A, agglomération rurale avec mélange de structure concentrée et de structure linéaire, tissu construit surtout au 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle.

Défrichement: Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.



## Corcelles

Votation populaire du 19 mai 2019

### Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Présidente: M<sup>me</sup> Marianne Müller

Secrétaire: M. Philippe Flück

Membres: M<sup>me</sup> Charline Emery  
M<sup>me</sup> Shanna Jordi  
M. Mickaël Freire

Suppléants: M. Bruno Zbinden  
M. Philippe Eichenberger

Corcelles, le 17 avril 2019

Conseil communal

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: M<sup>me</sup> Marianne Müller et M. Willy Brunner, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Auteur du projet: M. Willy Brunner, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 81, Verger Dedos 52, 2747 Corcelles

Projet: rénovation de la toiture complète et remplacement des plaques d'Eternit du toit par des panneaux sandwichs de couleur gris et ferblanterie Inox.

Zone d'affectation: village ancien

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 17 mai 2019, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Durant la fermeture du secrétariat communal du 15 au 22 avril prochain, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 707 36 49.

Corcelles, le 17 avril 2019

Secrétariat communal

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: M<sup>me</sup> Fanny Spart, Chemin de Grandval 277, 2746 Crémises

Auteur du projet: Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 374, Pré de la Vacherie 3, 2747 Corcelles

Projet: transformation de la partie d'habitation existante et aménagement de deux chambres et une salle de bain dans la grange existante.

Zone d'affectation: Hors-zone

Dérogation: art. 24 ss LAT/81 ss LC

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 17 mai 2019, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Durant la fermeture du secrétariat communal du 15 au 22 avril prochain, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au 079 707 36 49.

Corcelles, le 17 avril 2019

Secrétariat communal



## Court

### Mise au concours

Suite à un départ en retraite et à la reprise prochaine d'une formation par le Secrétaire municipal, la Municipalité de Court met au concours un poste d'

Adjoint/e au Secrétaire municipal  
Taux d'occupation: 60 à 80 %

#### Votre mission (résumée)

- Être en charge du contrôle des habitants de la commune
- Assister le Secrétaire municipal dans l'exercice de ses tâches, essentiellement dans le suivi du Conseil municipal (par exemple: rédaction de procès-verbaux et de courriers) mais potentiellement aussi dans le domaine des procédures de permis de construire (par exemple: correspondance, prises de position, décisions)

#### Votre profil

- Être titulaire d'un CFC d'employé/e de commerce ou d'une formation équivalente
- Être disposé/e à suivre la formation de cadre en administration communale (totalement ou partiellement)
- Disposer d'une grande aisance rédactionnelle
- Être parfaitement à l'aise avec les outils informatiques
- Avoir le sens du devoir et le souci du travail bien fait
- Être avenant/e, consciencieux/se et motivé/e
- Mettre la satisfaction du citoyen au centre de ses préoccupations

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> septembre 2019 ou date à convenir

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10 ou Monsieur Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire, au 079 362 73 11.

Les dossiers de candidature, comportant les documents usuels, dont une photo-portrait, sont à adresser par courrier postal, jusqu'au vendredi 31 mai 2019, à la Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court. La mention « Offre de service » devra figurer sur l'enveloppe.

Court, le 17 avril 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémises

### Votation fédérale, cantonale et communale du dimanche 19 mai 2019

En vue de la journée de votations du 19 mai 2019, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué et regroupe les personnes suivantes :

Président: Monsieur Florent Greder

Membres: Madame Sandra Acquadro  
Madame Stacy Paroz  
Monsieur Rémy Habegger  
Monsieur Jonathan Ruch

Remplaçant(e)s en cas de désistement:

Madame Audrey Brand  
Madame Félicia Fasel  
Monsieur Lucas Iglesias

Crémises, le 17 avril 2019

Secrétariat communal



## Grandval

### Sortie des aînés

La traditionnelle sortie des aînés se déroulera vendredi 7 juin 2019. Une invitation personnelle vous parviendra prochainement.

Grandval, le 17 avril 2019

Le Conseil municipal

### Défiibrillateur

Un défiibrillateur vient d'être installé dans le couloir du rez-de-chaussée de l'administration municipale.

En raison de son emplacement, cet appareil est à votre disposition de 7h à 20h.

En cas d'utilisation, il est dans tous les cas nécessaire d'appeler le 144 pour une prise en charge du patient.

Pour toute question, n'hésitez pas à appeler le secrétariat.

Grandval, le 17 avril 2019

Le Conseil municipal

### Votations populaires fédérales et cantonales du 19 mai 2019

#### Bureau de vote

Président: M. Ian Laubscher

Membres: M<sup>me</sup> Sarah Fromaigeat  
M. Thoma Girardin

Grandval, le 17 avril 2019

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Communiqué du Conseil

#### Abo Sports 2019 Tramelan (piscine-patinoire)

Sur proposition des autorités municipales de Tramelan, l'exécutif de Loveresse a décidé de favoriser la pratique du sport des habitants de la commune en prenant à sa charge une part du coût de l'abonnement de saison pour la fréquentation de la piscine et de la patinoire de Tramelan. Les habitants de Loveresse auront donc la possibilité d'acquiescer l'Abo Sports combiné aux mêmes conditions que celles offertes aux habitants de Tramelan. Les citoyens

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**

pourront venir acheter leur abonnement directement au bureau communal, **entre le 2 mai et le 17 mai 2019, dernier délai** au tarif suivant:

Adulte	fr. 75.–
Couple	fr. 130.–
AVS, Apprentis, étudiants	fr. 40.–
Enfant (écolier)	fr. 10.–
3 <sup>e</sup> enfant scolarisé	gratuit

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Ouverture du bureau communal: mardis et jeudis de 17h à 19h.

**Votations du 19 mai 2019 – Bureau de vote**

En vue des prochaines votations fédérales et cantonales du 19 mai 2019, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

- Présidente: M<sup>me</sup> Christiane Stork  
 Membres: M<sup>me</sup> Katia Bühler et M. Mathias Boegli  
 Suppléants: M<sup>me</sup> Bindou Goussaud et M. Jason Grossniklaus

Loveresse, le 4 avril 2019  
 Conseil communal



**Moutier**

**Avis de construction**

Requérant: GAFNER Roland, Sur Chaux 1, 2740 MOUTIER

Auteur du projet: Pawid Architecture, 2805 Soyhières

Emplacement: Parcelle N° 3261, Sur Chaux 1a et 2a

Projet: Déconstruction d'un poulailler et reconstruction de celui-ci avec une remise à machines agricoles; Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment 2a.

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 80 LR

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant: GIANFREDA Federico et Emilie, Rue des Oeuches 41, 2740 MOUTIER

Emplacement: Parcelle N° 2413, Rouges-Champs 20

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split; remplacement d'une porte par une fenêtre et d'une fenêtre par une porte en façade Sud; Fermeture de la terrasse existante et suppression de la cheminée extérieure.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et

motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant: DUPRE Marlène et Jean-Marie, Route d'Airmont 3, 2950 COURGENAY

Auteur du projet: E. Chavanne Moutier SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 379, rue de l'Ouest 3

Projet: Transformation de l'appartement du rez-de-chaussée avec construction d'une terrasse extérieure, côté Sud; Aménagement de 3 places de parc avec nouveau mur de soutènement à l'Est; Déplacement de la citerne à gaz existante extérieure.

Zone: H3

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble J

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 mai 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 avril 2019

Services Techniques-Urbanisme

**Cahier des charges des commissions non permanentes**

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 9 avril 2019, a modifié les cahiers des charges des commissions permanentes suivantes, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019:

- Commission pour le développement de l'économie;
- Commission Prévention et promotion de la santé.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

**Services techniques - Travaux Publics**

**Fêtes de Pâques**

Ramassage des ordures ménagères et autres déchets

Vendredi Saint 19 avril 2019 pas de ramassage

Lundi de Pâques 22 avril 2019 pas de ramassage

Mardi 23 avril 2019

ramassage des ordures, 1<sup>er</sup> quartier

Mercredi 24 avril 2019

ramassage des ordures, 2<sup>e</sup> quartier

Jeudi 25 avril 2019

ramassage du papier, 2<sup>e</sup> quartier

**Lors des jours fériés, le point de récolte situé à l'Ouest de la Halle aux marchandises est fermé.**

Nous vous rappelons que les ramassages se font **dès 7h du matin** et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2-3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, avril 2019

Services techniques - Travaux publics



**Petit-Val**

Votations du 19 mai 2019

**Bureau de vote**

- Président: Christen André  
 Membres: Carnal David, Gerber James, Loosli Marina, Liechti Irène  
 Suppléants: Gyger Tim, Juillerat Florian, Liechti Aline, Klötzli Fanny

Souboz, le 10 avril 2019

Conseil communal

**Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Petit-Val lot 1**

La zone bâtie du village de Souboz, comprenant également les alentours immédiats, a fait l'objet d'un abornement et d'une nouvelle mensuration.

La nomenclature a été définie sur l'ensemble de l'arrondissement de Souboz.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête **du 23 avril 2019 au 23 mai 2019** à l'administration communale de Petit-Val à Souboz (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur**

**[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le jeudi 9 mai 2019, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration communale de Petit-Val pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Souboz, le 11 avril 2019

Conseil communal

## Collaboration scolaire

Suite aux retours des instances cantonales, les conseils des communes de Saicourt et Petit-Val ont pris la décision de partir sur la création d'un syndicat scolaire intercommunal pour l'école primaire et l'école à journée continue.

Un projet de règlement d'organisation est en cours d'élaboration. Il devra être envoyé à l'OACOT pour un examen préalable. Des informations complémentaires seront données lors des assemblées communales du mois de juin 2019.

Une séance d'information publique pour l'ensemble de la population des deux communes aura lieu le 28 août 2019 à 20h à l'aula de l'école secondaire de Bellelay.

Le projet sera soumis en votation lors des assemblées extraordinaires prévues dans les deux communes le 23 septembre 2019.

Souboz, le 10 avril 2019

Conseil communal

## Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV) Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le mercredi 22 mai 2019, à 20h, à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.

Ordre du jour:

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 28.11.2018.
4. Présentation, discussion et approbation des comptes 2018.
5. Rapport du président.
6. Divers et imprévus.

2716 Sornetan, le 15 avril 2019

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

## Reconvilier

### Votations du 19 mai 2019

En vue des votations du 19 mai prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué. Il regroupe les personnes suivantes:

Président: Monsieur Yves Röthlisberger

Membres: Madame Corine Studer  
Madame Laetitia Voiron  
Monsieur Lucas Vorpe  
Monsieur Michael Vorpe  
Madame Joane Voumard  
Monsieur Yann Voumard

Suppléants: Madame Christelle Vuille  
Madame Monika Wäfler  
Madame Naomi Walther  
Madame Sabrina Wälti

Reconvilier, le 11 avril 2019

Le secrétariat municipal



## Roches

### Taille des haies, arbres et buissons le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres, haies, buissons ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2.50m au-dessus des chemins pour piétons et des trottoirs. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Si les présentes directives ne sont pas respectées au 31.05.2019, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Roches, le 11 avril 2019

Conseil communal

### Fermeture du secrétariat communal

En raison des Fêtes de Pâques, le secrétariat communal restera fermé le 24 avril 2019.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 079 853 14 50.

Merci de votre compréhension!

Roches, le 11 avril 2019

Secrétariat communal



## Saicourt

### Votations du 19 mai 2019

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Liechti Pierre-André, Bellelay  
Bureau de vote: Amacher Carole, Le Fuet  
Bangerter Manon, Saicourt  
Liechti Pierre-André, Bellelay

Bureau de dépouillement:  
Amacher Carole, Le Fuet  
Bangerter Manon, Saicourt  
Benmahmoud Alim, Le Fuet

Imhof Adrien, Bellelay  
Liechti Pierre-André, Bellelay  
Schneegg Michel, Le Fuet  
Suppléants: Burgy Sébastien, Le Fuet  
De Ciantis-Wahli Francine, Le Fuet

2712 Le Fuet, le 17 avril 2019

Secrétariat municipal

### Fermeture du bureau communal

A l'occasion des fêtes de Pâques, le bureau communal sera fermé du mardi 23 au lundi 29 avril 2019 y compris. Réouverture le mardi 30 avril 2019 aux heures habituelles (16h-17h).

En cas d'urgence, il faudra s'adresser à la police cantonale par le 117 ou au maire au 079/825.64.50.

Saules, le 17 avril 2019

Conseil communal

### Informations communales

#### Inauguration du nouveau réservoir du Fuet et de la traversée de Saicourt

Comme déjà annoncé, une manifestation aura lieu le 18 mai 2019 afin de fêter la fin des travaux. Le livret de fête sera distribué en tous ménages début mai.

Une partie officielle sur invitation est prévue le vendredi en fin de journée. Dès 21h, le bar, avec animation musicale du Saicourt Event Team, sera ouvert à tous.

Le Conseil municipal est à la recherche de bénévoles pour s'occuper de la cantine le vendredi soir de 18h à 1h ainsi que le samedi de 9h à 4h. Des plages horaires ont été définies. Une modeste contribution sera versée aux personnes disposées à donner un coup de main. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au bureau municipal jusqu'au 26 avril 2019.

### Collaboration scolaire

Suite aux retours des instances cantonales, les conseils des deux communes ont pris la décision de partir sur la création d'un syndicat scolaire intercommunal pour l'école primaire et l'école à journée continue.

Un projet de règlement d'organisation est en cours d'élaboration. Il devra être envoyé à l'OACOT pour un examen préalable. Des informations complémentaires seront données lors des assemblées communales du mois de juin 2019.

Une séance d'information publique pour l'ensemble de la population des deux communes aura lieu le 28 août 2019 à 20h à l'aula de l'école secondaire de Bellelay.

Le projet sera soumis en votation lors des assemblées extraordinaires prévues dans les deux communes le 23 septembre 2019.

Le Fuet, le 17 avril 2019

Conseil municipal



## Sorvilier

### Votations du 19 mai 2019

Bureau de vote  
Présidente: M<sup>me</sup> Audrey Philipona  
Secrétaire: M. Yan Aebischer  
Membres: M. Frédéric Bregnard  
M<sup>me</sup> Fanny Hennemann  
Suppléants: M<sup>me</sup> Kelly Gaudin  
M. Tim Affolter

Sorvilier, le 17 avril 2019

Conseil municipal

### Mise au concours

Suite à la démission du titulaire, la Municipalité de Sorvilier met au concours une place de

**cantonnier – fontainier à ~30 %.**

Entrée en fonction: le 1<sup>er</sup> août 2019 ou à convenir.

Les postulations sont à envoyer au Conseil municipal, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier, avec la mention « postulation », jusqu'au 11 mai 2019.

Le cahier des charges peut être demandé au secrétariat municipal, Tél.: 032 492 18 29, courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch.

Sorvilier, le 17 avril 2019

Le Conseil municipal



## Tavannes

### Mise au concours

En vue du départ à la retraite de deux collaborateurs, la Municipalité de Tavannes met au concours un poste de

**secrétaire municipal/e**  
taux d'occupation à 100%

Profil / conditions:

- Diplôme de cadre en administration communale ou s'engager à suivre la formation
- Bonne expérience dans le domaine de l'informatique
- Grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de nombreuses tâches variées
- Aisance rédactionnelle
- Salaire selon le barème des traitements de l'Etat
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2019 ou à convenir

et un poste de

**préposé/e au contrôle des habitants**  
**et à la police administrative**  
taux d'occupation à 100%

Profil / conditions:

- Possession d'un CFC d'employé(e) de commerce ou formation équivalente
- Expérience dans le domaine de l'informatique
- Aisance dans les contacts avec la population
- La maîtrise de la langue allemande est un atout
- Salaire selon le barème des traitements de l'Etat
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2019 ou à convenir

Les offres avec documents usuels sont à adresser au Conseil municipal de Tavannes jusqu'au 13 mai 2019. Tous renseignements complémentaires, de même que le cahier des charges des deux fonctions, peuvent être obtenus auprès du secrétariat municipal, ou consultés sur le site Internet de la commune.

Tavannes, le 8 avril 2019

Conseil municipal Tavannes

### Avis de construction

Requérant: M. Denis Lehmann, chemin de l'Arsenal 3, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'une annexe (studio et couvert) au bâtiment Chemin de l'Arsenal 3 sis sur la parcelle N° 1216 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal,

où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 avril 2019

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Dérogation: art. 24 LAT

Requérant: Baticoncept Sàrl, M. Claudio Vazquez Costa, rue H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes.

Projet: transformation du bâtiment Rue de Tramelan 102, installation de containers sous le couvert existant N° 102a, agrandissement de la place en groise et installation d'un panneau publicitaire, le tout sur la parcelle N° 2019 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordements existants aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 avril 2019

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Requérante: Ergoexpert SA, Rue de la Dout 20, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N°s 1431 et 2284, au lieu-dit: « Rue de la Dout 16 », commune de Tavannes.

Projet: construction d'un nouveau bâtiment avec aménagement d'un atelier pour la fabrication d'appareils au rez-de-chaussée, aménagement d'une salle d'exposition et de bureaux (open space) au 1<sup>er</sup> étage, construction d'une annexe fermée pour le lavage des composants fabriqués, pose d'une pompe à chaleur extérieure à l'Ouest de l'annexe projetée, construction d'une rampe d'accès et aménagement de murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A5.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: M. Hugo Délétroz, Grand-rue 27, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: bureau d'architecture Bruno Cattoni, rue de la Gare 16, 2720 Tramelan.

Projet: agrandissement du côté Est avec aménagement d'une terrasse et transformation du bâtiment Chemin de Sébaux 2 sis sur la parcelle N° 264 en zone HA A3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 mai 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 17 avril 2019

Le chef des travaux publics



## Valbirse

### Piscine couverte de l'Orval

Horaire d'ouverture de la Piscine durant les fêtes de Pâques 2019:

Vendredi saint 19 avril 2019: nouveau ouvert de 10h à 18h

Samedi 20 avril 2019: ouvert de 10h à 18h

Dimanche 21 avril 2019: ouvert de 9h à 18h

Lundi de Pâques 22 avril 2019: nouveau ouvert de 10h à 18h

Venez nombreux profiter de ces nouveaux horaires. Le restaurant est également ouvert.

Bévillard, le 5 avril 2019

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant: Monsieur Kauer Marcel, Fin Lombard 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet: GLB Seeland, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss

Propriétaire foncier: Monsieur Kauer Marcel, Fin Lombard 2, 2735 Bévillard

Projet: mise en place d'un paratonnerre sur la parcelle N° 976, Sous Moron 2b + 2c, en zone agricole, à Bévillard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 16 mai 2019**. Les oppositions, réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 9 avril 2019

Conseil communal de Valbirse

### Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant: Madame et Monsieur Sprunger Viviane et Jean-Marc, La Cornette 2, 2735 Malleray

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier: Madame et Monsieur Sprunger Viviane et Jean-Marc, La Cornette 2, 2735 Malleray

Projet: modification du permis de construire N° 1048 du 9 août 2019 pour la construction de 4 garages, suite à la construction décalée de 11 cm par rapport au projet initial, à la Cornette 2a, parcelle N° 34 en zone H2, à Malleray, commune de Valbirse.

Dérogation: demande de dérogation à l'art. 14 du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC de Malleray, pour le non-respect de la distance à la limite au Sud-Est

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 16 mai 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 12 avril 2019

Conseil communal de Valbirse

## Avis de construction

Requérante: Tectri SA, Route de Chaluet 17, 2738 Court.

Auteur du projet: Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Emplacement: parcelle N° 1063, au lieu-dit: «Route de Sorvilier 6», commune de Valbirse.

Projet: installation d'un système de refroidissement, à l'extérieur du côté Sud du bâtiment, pour les bacs à huiles des machines.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone industrielle B.

Dérogation: art. 46 RC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 mai 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de

droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 avril 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

bourgeoise de Reconvilier, au sud de la Tankbahn, durant la période allant de début avril à fin octobre 2019 (excepté pendant les vacances scolaires). La société prie également la police cantonale et le garde-faune d'en prendre note.

2732 Reconvilier, Le 9 avril 2019

## Divers

### Aufgebot in das Wahlbüro Schelten

Für die Volksabstimmung vom 19. Mai 2019 sind folgende Personen für das Wahlbüro vorgesehen worden.

Präsident: Jean-Paul Tatti  
Mitglied: Urs Haldemann  
Mitglied: Nicole Roos

Gemeindeschreiberei

2827 Schelten

Schelten, April 2019

### Société de tir TPME

La société TPME (Tir pratique Moutier et Environs) communique aux habitants, à la bourgeoisie, ainsi qu'à la municipalité de Reconvilier, que des tirs ont lieu dans la carrière de la Commune

### Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

#### Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu le **mercredi 15 mai 2019 à 20 h à Crémines, salle de gymnastique**

Ordre du jour

1. PV de l'AD du 07.11.2018
2. Comptes 2018
3. Nomination du responsable matériel  
Michael Fromaigeat
4. Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

2746 Crémines, le 11 avril 2019

# informations pratiques



## Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

### Heures d'ouverture

Lu - ve 9h 30 à 11h 45 et 15h à 17h  
Jeudi 9h 30 à 11h 45 et 15h à 18h

### Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

### Site internet

www.tavannes.ch



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesauls@bluewin.ch

Heures d'ouverture:  
mardi de 16h à 17h ou sur rendez-vous

## **informations pratiques**



### **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10  
[www.court.ch](http://www.court.ch)  
[contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)

Heures d'ouverture :  
notre administration est disponible tous  
les jours durant les heures de bureau  
pour les appels téléphoniques.

Notre guichet est ouvert tous les matins  
(lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h,  
le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30,  
le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.



### **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55  
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)

Heures d'ouverture:    Mercredi matin de 9h30 à 10h30  
                                  Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet : [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)



### **Sorvilier**

Municipalité de Sorvilier  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

032 492 18 29  
[adm.sorvilier@bluewin.ch](mailto:adm.sorvilier@bluewin.ch)  
[www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)



### **Valbirse**

Commune de Valbirse  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévilard

032 491 61 61  
[info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
[www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)

**Lun-Mar:** 10 h - 12 h et 14 h - 17 h  
**Mercredi:** 10 h - 12 h  
                  après-midi fermé  
**Jeudi:** 10 h - 12 h et 14 h - 18 h  
**Vendredi:** 10 h - 12 h et 14 h - 16 h

**i** **informations pratiques**



**Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

**Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – me** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h  
**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h  
**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Service social :**

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h  
**Mercredi** 14 h à 16 h  
**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

**Téléphones**

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Service sécurité	032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics	032 494 13 33
Electricité/Eau/ Service de piquet	032 494 12 22

**Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

**Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

**Services techniques – Travaux publics**

Point de récolte de la Halle aux marchandises

**Horaire d'hiver**

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

**Mercredi** 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h  
**Samedi** 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

**Site internet**

[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**

[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

**Calendrier des parutions 2019**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	29	28	17.07.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi
16	15	17.04.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	44	40	30.10.2019	mercredi
17	16	25.04.2019	JEUDI	31		31.07.2019	SUPPRIME	45	41	06.11.2019	mercredi
18	17	01.05.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	46	42	13.11.2019	mercredi
19	18	08.05.2019	mercredi	33	29	14.08.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
20	19	15.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
21	20	22.05.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
22	21	29.05.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
23	22	05.06.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
24	23	13.06.2019	JEUDI	38	34	18.09.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
25	24	19.06.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi				
26	25	26.06.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi				
27	26	03.07.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi				
28	27	10.07.2019	mercredi	42	38	16.10.2019	mercredi				